



## Droit immobilier - lettre manuscrite - avenant contrat de travail

-----  
Par introid

Bonjour,

Dans le cas de mon activité d'agent commercial indépendant au sein d'une agence immobilière, j'ai informé le gérant lors d'une réunion que je souhaitais quitter celle-ci pour multiples raisons, dysfonctionnements.

Durant cette réunion j'ai demandé à partir avec mes mandats (exclusifs) et pouvoir être libéré de la période d'essai.

Cela a été validé par lettre manuscrite:

« qu'ils pourraient sans aucun problème partir avec leurs différents mandats »  
« ils seraient libérés du préavis de 1 mois »

Le lendemain par message WhatsApp il en était tout autre? et depuis nos annonces ont été republiées mais avec les coordonnées du gérants et plus les miennes?

Peut-on considérer cette lettre manuscrite comme un avenant au contrat de travail?

De plus j'ai découvert à mes dépends lors d'une réunion commerciale et après relance que ma carte CCI d'agent commercial de l'agence n'avait jamais été commandée!!!

Autre point j'avais précisé par écrit la non autorisation d'utiliser les photographies que j'ai pris, hors mes photos sont utiliser au moins sur les affiches vitrines?

Pourriez-vous m'aider svp?

Cordialement